COMPTE RENDU
Séance du 9 octobre 2023.

L'an deux mil vingt-trois le 9 octobre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Brigitte TRAVERS, Pierre BIEUVILLE, Arnaud DUFOSSE, Frédéric JOUSSELIN et Laurent GARDIN.
Absents excusés : Jean-Luc CAILLIE, pouvoir à Pierre BIEUVILLE
Thomas GUYOMARC'H, pouvoir à Laurent GARDIN.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAULT.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 8
Nombre de votants : 10
Date de convocation: 02/10/2023

Objet : autorisation de délibérer, pour changement de matériel informatique

Sylvie ayant de plus en plus de mal à travailler sur l'ordinateur, il est urgent d'en changer, d'autant plus qu'il faut passer à la M 57 au 1er janvier 2024. Elle a donc demandé un devis à J V S, qui se monte à 1803,60 euros TTC.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée.

Objet : délibération contrat d'assurance du personnel.

Un ajustement est nécessaire suite à l'aggravation de la sinistralité. De ce fait, les remboursements vont diminuer.

A l'unanimité, cette délibération est adoptée.

Devis du SIEGE.

Le SIEGE, pour éradiquer les fils à nu dans la rue de la gare, nous propose un devis pour un montant de : 1458 euros sur le réseau de distribution publique, et de 500 euros pour le lampadaire avec une ampoule led. Montant à la charge de la commune : 1958 euros sur 28000 euros.

Le Conseil accepte cette proposition.

Questions diverses.

- De plus en plus de riverains se plaignent des odeurs qui sortent de chez Mr Goulet. Des mesures vont être prises pour qu'il respecte les lois et son voisinage.

- Le chemin rural déplacé et qui devait retourner à sa place après la moisson, va sans doute resté le long du bois. La SNA est en train d'étudier le problème.
- Téléphoner au service de l'eau qui aurait écrasé un conduit pendant les travaux du carrefour il y a deux ans.
- Noël des enfants le 3 décembre à la salle des fêtes de Caillouet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45

